Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 21 Dhoulkaâda 1443
21 Juin 2022

N° 72

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1339**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1341**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1345**
Homologation de résolutions **1347**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1347**
Avis aux créanciers..... **1352**
Convocations
Sociétés anonymes **1352**
Sociétés à responsabilité limitée **1356**
Autres sociétés **1356**
Divers
Avis au public..... **1357**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la COTUNACE..... **1359**
Bilan de la Société El Bouniane..... **1362**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

Loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59)

Agrément du CMF n° 00394 du 2 Novembre 2000

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

Fondateur, dépositaire et distributeur : BANQUE DE TUNISIE

Gestionnaire : SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE

Identifiant unique : 0723624 Y

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie le 15 mars 2022, enregistré le 5 avril 2022 à la recette des finances Rue Ghandi, Tunis, sous le n° 22801464, quittance n°38046, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 5/5/2022 sous le n°202232341, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de M. Mohamed Haddar et de La Générale de Participations de Tunisie SICAF pour une période de 3 ans. Ces mandats prendront fin avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

2022T00676SANB2

SICAV RENDEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable

Loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59)

Agrément du Ministre des Finances du 8 Avril 1992

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

Identifiant unique : 0381738 F

Fondateur, dépositaire et distributeur : BANQUE DE TUNISIE

Gestionnaire : SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration réuni le 02 Février 2022, enregistré le 16 Février 2022 à la Recette des Finances Rue Ghandi, Tunis, sous le numéro 22800697, quittance n°15949, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 18/02/2022 sous le n°202211674, le Conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat du cabinet La Générale d'Audit & Conseil en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans.

Ce mandat arrivera à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie le 15 Mars 2022, enregistré le 5 Avril 2022 à la recette des finances Rue Ghandi, Tunis, sous le n°22801465, quittance n°38051, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 5/5/2022 sous le n°202232345, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de renouveler pour une période de 3 ans le mandat d'administrateur de M. Khaled El Fekih. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

2022T00677SANB2

Société Tuniso-Qatarie de Recouvrement «TQR»

S.A au capital de 300.000 Dinars

Immeuble PERMETAL, Rue Hédi Karray, 1er étage, Centre Urbain Nord 1082 - Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2022 enregistré à la Recette des Finances en date du 14 Avril 2022 (Quittance n°M057321 Enregistrement 22702985), les actionnaires ont décidé le changement du siège social à :

- Résidence LES FLEURS, Rue Lac Turkana, Passage du Lac Balkach, les Berges du Lac I, 1053 Tunis.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises (Tunis le 7/6/2022) dossier n°202242302.

2022R01572SANB2

SOCIETE INDUSTRIE & TECHNIQUE S.A

GP1 Km 12 Ezzahra

Identifiant unique : 0000767T

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 mai 2022 enregistré à la recette des finances de Boumhel le 16 juin 2022 sous le n°22501868 quittance n°M042047, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 17/06/2022 sous le numéro 202246290, il a été décidé de réduire le capital social, par voie de restitution partielle d'apports, d'un montant de quarante millions cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix (40 189 590) dinars par l'annulation de quatre millions dix-huit mille neuf cent cinquante-neuf (4 018 959) actions d'une valeur nominale de dix (10) dinars chacune, et de le ramener de quarante-huit millions (48 000 000) dinars à sept millions huit cent dix mille quatre cent dix (7 810 410) dinars divisé en sept cent quatre-vingt et un mille quarante et un (781 041) actions de dix (10) dinars chacune.

Il a été procédé en conséquence à la modification de l'article (6) des statuts.

2022R01624SANB2

Nomination d'un co-commissaire aux comptes

COMPAGNIE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE SA «COPIT»

Société anonyme

Au capital de 67 667 490 Dinars

Siège social : Centre commercial Tunis City Sabalet Ben Ammar Ariana, 1053 Les Berges du Lac RNE : 0253W

MF : 000253W/P/M/000

CNSS : 8260154

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7/4/2022, enregistré à la recette de Boumhel le 24/5/2021 sous le numéro 22701639, quittance numéro M0377726, dont deux exemplaires ont été déposés au RNE le 02/6/2022 sous le n°202241085. Les actionnaires ont décidé de nommer : Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri, STE FMBZ KPMG comme co-commissaire aux comptes et ce pour les trois années 2022-2023-2024.

2022401515SANB2

Notice d'information (Amendement)

HAIFA POUR LE DEVELOPEMENT ET L'INVESTISSEMENT

Société anonyme

Au capital de 4.493.500 DT

Siège social : Immeuble Mirmar, Business City, Bloc B, Bureau 4.3, Centre Urbain Nord, 1003, Tunis

I.U : 1605717B

Conformément à la notice d'information publiée au JORT n°49 du 26 avril 2022, le paragraphe 3 «Renseignements relatifs à l'opération d'augmentation» est ainsi amendé, la date de clôture de la souscription relative à la 2ème étape d'augmentation de capital est prolongée au 17 juin 2022 au lieu du 6 juin 2022 prévue initialement, et ce conformément au procès-verbal du conseil d'administration du 5 juin 2022 enregistré à la recette des finances Charguia le 8 juin 2022 sous le n°22804636, quittance n° 79642, dont un exemplaire est déposé au registre national des entreprises le 10 juin 2022 sous le n°202243792.

2022401575SANB2

Sté El HAMMAM S.A

38 000 000 DT

Boulevard Mohamed Bouazizi Immeuble Maghrebia Tour A - B.P. 66-1080 Tunis

I.U : 020078K

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 12/5/2022 enregistré à la recette des finances de Charguia - Tunis le 18/5/2022 sous le numéro 22703932 quittance n°M072192 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 31/5/2022 sous le numéro 202239882 il a été décidé :

- L'approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021

- Donner quitus aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2021

- L'affectation des résultats de l'exercice 2021

- Le renouvellement du mandat de l'administrateur Mr Karim Ben Nasr pour une durée de 3 années.

2022401579SANB2

SOCIETE DES CIMENTS DE GABES «SCG»

Société anonyme

Capital social : 23.559.552 Dinars

Siège social : 75, Avenue Kheireddine Pacha- Appartement B15- 5ème étage 1073 Montplaisir - Tunis

Identifiant Unique : 0008232A

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 20/4/2022 enregistré à la Recette des Finances Montplaisir - Tunis le 12/05/2022 sous le Qn°M052844 En°22802657.

- Les membres du conseil d'administration ont renouvelé le mandat de M.Sergio Alves Martins en qualité de président du conseil d'administration pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur et le mandat de M.Majed Athimen en qualité de directeur général jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui va arrêter les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2022.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 20/5/2022 et publié le 8/6/2022 sous B.O.R.N.E n°114 et annonce n°202237086.

2022401591SANB2

«SANLUCAR FLOR'ALIA SA»

Société anonyme

Capital social : 14.525.000 Dinars

Siège social : Al Hariza El Alia - Bizerte Tunisie

Identifiant Unique : 00306968X

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27/12/2021 enregistré à la Recette des Finances El Alia le 16/02/2022 sous le Qn°M007098 En°22800125

- Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 17/5/2022 et publié le 01/6/2022 sous B.O.R.N.E n°109 et annonce n°202235649.

2022401592SANB2

«KNAUF PLATRES TATAOUINE»

Société anonyme

Capital social : 5.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle El Khabta - Tataouine 3200 Tunisie

Identifiant Unique : 1697635H

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration en date du 6/01/2022 enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 27/01/2022 sous Qn°M008599 et En°22800358 & Suivant une Attestation d'enregistrement en date du 4/4/2022 sous n°E2022-444

Mme Corinna Knauf Isabel a cédé une action au profit de M.AkyildizMurat

Un exemplaire du P.V et de l'Attestation a été déposé auprès du registre National des Entreprises le 17/5/2022 et publié le 10/6/2022 sous B.O.R.N.E n°116 et annonce n°202235652.

2022401593SANB2

«KNAUF PLATRES»

Société anonyme

Capital social : 5.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle - de la Mghira 1 - Lot n°9

2082 Fouchana

Identifiant Unique : 0005905G

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration en date du 6/01/2022 enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 16/02/2022 sous Qn°M015058 et En°22800652 & Suivant une Attestation d'enregistrement en date du 4/4/2022 sous n°E2022-443

Mme Corinna Knauf Isabel a cédé une action au profit de M.AkyildizMurat

Un exemplaire du P.V et de l'Attestation a été déposé auprès du registre National des Entreprises le 17/5/2022 et publié le 10/6/2022 sous B.O.R.N.E n°116 et annonce n°202235651.

2022401594SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Comptoir d'Equipement du Mobilier et des bâtiments

Société à responsabilité limitée

Au capital de 18 000 000 dinars

Siège social : 07 Résidence EL Hosna Ceinture n°5 entre Gremda et Teniour Sfax 3039

Matricule fiscal : 1176588W/N/M/000

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31/3/2020 enregistré à la recette des finances, route

Gremda Sfax le 24/11/2021 n°21502750 quittance n°M079612 déposé au registre national des entreprises le 6/6/2022 n°202241901. Les associés se sont convenus à ce qui suit :

- Dissolution de la Société et la nomination de Monsieur Moncef Mabrouk comme liquidateur et de la représenter auprès de toutes les autorités administratives compétentes,

- Attribution des pouvoirs pour accomplir les formalités.

- Le liquidateur élu son domicile pour les procédures de liquidation chez Maître Mabrouk Houcine avocat sis à rue Habib Thameur immeuble océan bleu 3ème étage n°36 Sfax 3000.

2022X00776SRLB2

KROMBERG & SCHUBERT TUNISIE SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 12.846.000 Euros

Siège social : Zone Industrielle de Béja - 9000 Béja

I.U : 1012654G

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 26/4/2022 (enregistré à la recette des finances 18, Rue Arbi Zarrouk, Béja le 25/5/2021 sous Qn°M033125 En°22503174)

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social. Le nouveau capital est 12.846.000 Euros.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n° 1012654G sous dossier n°202241060 en date du 2/6/2022.

2022401584SRLB2

Société Concorde de Développement et de Promotion Immobilière

«Concorde Immobilière»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 240 000 DT

Siège social : Immeuble SOFIDE, Z.I Charguia II

Angle rue du métal et rue des Entrepreneurs - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique : 0954401 S

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2022, enregistré à la recette des finances rue du Paradis Ariana le 29 avril 2022 sous n°22703457 Quittance n°58663, il a été décidé la liquidation anticipée de la société et la nomination de Mr Kais Ennouri en qualité de liquidateur.

Le procès-verbal précité a été déposé au Registre National des Entreprises le 24 avril 2022 sous n° 202237804.

2022401589SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé à la municipalité d'Ain Zaghouan Tunis le 31 mai 2022 et enregistré à la recette des finances Marsa - Tunis le 2 juin 2022 (Reçu N° 67046 enregistrement n°22203388). Monsieur Mahdi Ben Mohamed Selmi (CIN n°07819506) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Salim Ben Taher Ben Mekki Bou Azza (C.I.N n°05489443) exploité Café 1ère catégorie "Café El Hana" sis 73 avenue Hasan Hosni Abd El Waheb Gammath Village Tunis, enregistré au RNE sous le numéro 11517141 D avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée à l'Adresse du vendeur sis 14 avenue Abou Zakaria El Hafsi Gammarth Village Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux le Quotidien et Al Chourouk daté du 10/6/2022.

2022T00678FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 4 Mai 2022 et enregistré à la recette des finances de Sidi Hessine Tunis le 5/5/2022 (Reçu n°M049951 enregistrement n°22201469). Monsieur Mohamed Yassine Ben Hatabe Ben Taieb Alkhlifi (C.I.N n°04704619) a vendu la totalité du fonds de commerce à la Société DICO (en cours de constitution) son gérant Monsieur Salah Ben Taieb Ben Salah Alkhlifi (C.I.N n° 00785160) exploité «Location Accessoires de mariage «Sise 03 rue Hamida Hammami Al Zahrouni Tunis, avec ses éléments corporels et incorporels registre de commerce numéro (A40180282009)

Toute opposition doit être déposée à l'Adresse du fonds de commerce au dessus sise 03 rue Hamida Hammami Al Zahrouni Tunis, dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk daté du 10/6/2022.

2022T00679FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 31 Mars 2022 et enregistré à la recette des finances Rue l'Autriche le 24-5-2022 (Quittance n°M047915 enregistrement n°22202282) Monsieur Aymen Ben Hédi Ben Chebbi Chebbi (C.I.N n°08715949) domicilié au 31, rue Abdallah Aghlab, cité Zayatine Tunis a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Hassen Ben Mohamed Ali Ben Mostapha Chouchêne domicilié au 6446 Cité Zayetine n°15 - Tunis exploité «tous types de commerce» sis 20 bis rue 6320 Jbel Lahmer Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposées auprès de l'acheteur à son Adresse ci-dessus dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et Le Quotidien daté du 5/6/2022.

2022T00680FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 8/6/2022 enregistré à la recette des finances de Raoued le 9/6/2022 quittance n°M073122 enregistrement n°22202357 Mr Bassem Ben Hamadi Trabelsi a vendu à Mr Imed Ben Houcine Dhaouadi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue de la plage km 7 - Raoued 2056 Ariana exploité pour vente des fruits secs.

Toute opposition doit être déposée chez le vendeur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 14/6/2022.

2022T00681FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 19/5/2022, enregistré à la Recette des Finances de Raoued le 31/5/2022, quittance n°M069676, enregistrement n°22202162, M. Mahdi Brahem a vendu la totalité du fonds de commerce sis au n°126 bis avenue Fethi Zouhaier Lariana, à M Khaled Jammeli.

Toute opposition devra être adressée à Maître Mohamed Haithem Ben Makhlouf, rue Ezzouhour, Msaken, 4070, Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse et au journal Essahafa le 10/6/2022.

2022T00682FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé du 9/6/2022 et enregistré à la recette des finances de Tozeur le 9/6/2022, quittance n°M019989, enregistrement n°22201127, il appert que la SOCIETE ROYAL CYCLES société unipersonnelle à responsabilité limitée son identifiant unique n°1454273D représentant par Mr Nizar Bachta titulaire de la CIN n°08363107 délivrée à Tunis le 24/02/2022, demeurant à elhabeila Tozeur, a vendu à Mme Feiza Badraoui titulaire de la CIN n°03184884 délivrée à Tunis le 26/02/2019 demeurant à la cité al Izdihar Tozeur, l'ensemble du fonds de commerce destiné à la vente de pièces de rechanges avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue 02 Mars Tozeur.

Toute opposition devra être établie à l'adresse du Cabinet Maître Sahbi Badraoui Avocat à la cour sis à l'avenue Farhat Hached Tozeur, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk daté du 11/6/2022.

2022T00686FCCC2

Vente d'un fonds commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances Oued Ellil le 26/5/2022 quittance n°M030552 n° d'enregistrement 22200822 Mr Houssem Ben M'barek Smaania a vendu à Mr Anis Ben Mohamed Mejri tout le fonds de commerce exploité pour lavage sis à l'avenue 20 Mars cité El Ward - Oued Ellil.

Les oppositions seront déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été déposé aux journaux Essahafa et La Presse du 14/6/2022.

2022T00687FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 31/5/2022 ; enregistré à la recette des finances de Mahdia en date du 3/6/2022 quittance n°MO36174 enregistrement n°22202173, Mme Rachida Bent Ali Ben-Amer Chikh a vendu au profit de Mlle : Tassnime BentNajib Ben Aycha, la totalité d'un fonds de commerce se composant de tous ses éléments matériels et moraux exploité dans l'exercice de tout commerce au local sis à l'avenue Ali Balhaouane Mahdia.

Le présent avis a été publié aux journaux : Echourouk et Le Quotidien du 9/6/2022.

2022R01568FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 3/6/2022 et enregistré à Grombalia le 6/6/2022 n°22202809 Quittance n°M055091 publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 10/6/2022 Mdm. Dheka Andoulssi a vendu à Abdallah Bouzid la la totalité du fonds de commerce consistant en un local de vente de produits d'entretien et ses dérivés Rue 18 janvier grombalia.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions seront acceptées au domicile élu de l'acheteur cabinet d'avocat Hichem Bejaoui 10 rue Mali Belvédère 1002 Tunis.

2022R01571FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat de vente entre le vendeur Amor Ben Said Belgacem c.i.n n°06141811 délivrée à Tunis le 18/02/2005 et l'acheteur Marwa Bent Mohsen Chebl c.i.n n°00066307 délivrée à Tunis le 26/11/2021 à ce qui concerne tout le fonds de commerce qui est sous la forme d'une Boutique de vente des produits médical et semi-médical sis à Rue Avicenne près de l'hôpital régional Gafsa qui est signé à la municipalité Gafsa le 31/5/2022 et enregistré à la Caisse Financière de Gafsa le 31/5/2022 sous le numéro M017238, au prix de trois milles cinq cent dinars (3.500.000 Dt) publier au journal Achourouk le 9/6/2022 à ce point toutes oppositions qui concerne la vente du fonds de commerce sera au bureau du Maître Mouna Essalhi l'avocate situé à rue Kilani Metwi Gafsa dans les délais légaux.

2022R01575FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit, Sfax, n° de quittance M043126, n° d'enregistrement 22201581, Monsieur Habib DEGHIM, CIN n°01267194, Identification Unique 0201646C, Matricule fiscal 201646/C/N/C/000, a vendu à la Société EL MAZRAA, Identification Unique 0035723T, Matricule fiscal 35723/T/P/M/000, dont le domicile élu est à la Sté Poulina GP1, Km 12, Ezzahra, Ben Arous. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente de la viande en détail, dans le local sis à la place Moufida Bourguiba, Immeuble Zaieni, Sakiet Ezzit, Sfax.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Maître Salah Fakhfekh, dans le bureau sis au 29 Avenue de l'Indépendance, Résidence Mariem, 3ème Etage Ariana. Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien, le 10/6/2022.

2022R01576FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25-5-2022 et enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 01/6/2022 reçu n°69041, enregistrement n°22204342, Madame

Amel Yourief a vendu à Monsieur Anouar Brahmi CIN 14507414 demeurant à Rue 6276 Jaafar Ariana le fonds de commerce exploité au commerce de détail de viande et de dérivés de viande et vente de volaille et de ses dérivés dans le local n° 34 rue El Menzah Dar Fadhal La Soukra.

Cet extrait a été publié au journal «Achourouk» du 12/6/2022. Les oppositions dûment justifiées doivent être faites entre les mains de Maître Sonia Boukhari Avocat à la cour de cassation, 16 Rue de l'Iran Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2022R01577FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 7/6/2020 et enregistré la même date à la recette des finances d'elmourouj sous le Num 22202365, quittance Num M046466 Mahbouba Ben Akir a vendu à Houssin Chammar la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité publinet demeurant au rez-de-chaussée résidence eya Mourouj 5 et les oppositions devront se faire dans les vingt jours suivant cette publication auprès de Maître Sana Chebbi à son cabinet sis au 17 rue Omar Ebn el Ass Mourouj 3 Ben Arous.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 15 juin 2022.

2022R01579FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié en date du 7/5/2022 rédigé par maître Ouechtati Moncef et Assesseur maître Sediri Ferid enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 19/5/2022 sous le numéro 146 page 107 par lequel monsieur Sediki Ramzi b Mohamed Taieb titulaire de la carte d'identité nationale 07826828 délivrée le 14/7/2012 a cédé par donation à son père monsieur Sediki Mohamed Taieb b Mabrouk titulaire de la carte d'identité nationale n°02417479 délivrée le 16/4/2014, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des produits alimentaires situé au rez-de-chaussée de la résidence INES Rue Taher Haddad.

Toutes les oppositions doivent être déposées entre les mains du bénéficiaire de cette donation à l'adresse du fonds de commerce indiquée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

La dite annonce a été publiée au journal Echourouk du 10/6/2022.

2022R01581FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 6/5/2022, enregistré à la recette des finances de Nafta le 25/5/2022 sous le n°22200292, Quittance n°008166, Monsieur Mouldi Hamdi, titulaire de la CIN n°03051465 délivrée à Tunis le 4/7/2016 demeurant à EL ASSIL - Nafta; a vendu à la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef, Matricule Fiscal n°022671F ; la totalité des éléments incorporels du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'Avenue Habib Bourguiba - El Assil - Nafta, exploité à la vente des volailles et dérivés.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acquéreuse à son Abattoir sis à Essaad Route de Ksour Essef- Mahdia et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 3/6/2022.

2022S00725FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 01/6/2022 enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse sous le n°22201202 reçu M038849 Md Hedia jarrahi a vendu à Mme Amel el Rouini la totalité du fonds de commerce sis à rue Ammar Ben Yesser n°6 Cité Erriadh n°3 Sousse.

Toutes les oppositions s'effectuent entre les mains de Maître Asma Mbarki Avocat à la Cour sis 5, Avenue Habib Bourguiba Sousse dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 12/6/2022.

2022S00729FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente par acte sous seing privé en date du 30/5/2022 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo, Sousse le 9/6/2022 (quittance M043104 enregistrement n°22201810), Nizar Chaftar, vend et cède, à Ismaiel Nizar, le Fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité en l'activité de fast-food et de tout autre commerce, sis au n°1 Avenue Des Palmiers, Khézama Est, Sousse inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1352722/S (ancien registre de commerce n°A0916622016).

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur en son domicile sis au siège du fonds de commerce sis, sis au n°1 Avenue des Palmiers, Khézama Est, Sousse et dans les délais légaux à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

La présente vente fut publiée dans le journal Essahafa n° 10283 du 11/6/2022.

2022S00731FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé à la municipalité de Sfax le 30/5/2022 et enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit le 31/5/2022 sous le n° d'enregistrements 22201491 quittance n°M041351. Mr. Bouzid Houssem de nationalité tunisienne titulaire de la carte d'identité nationale n°05342049 vend à Habib Chaari de nationalité tunisienne titulaire de la carte d'identité nationale n°08161570 la totalité du fonds de commerce sis à route Tunis km 8 Sfax destiné à la vente fruits et légumes. Toutes les oppositions seront effectuées auprès de Habib Chaari sis 183 avenue Mohamed V Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah du 8/6/2022 PS 2200282.

2022X00777FCCC2

Apport en nature d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/5/2022, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax, sous le numéro de 22502410, quittance n°M002629, société Krichen Galvanoplastie «SKG», IU n°0018365T domicilié à route l'aéroport km 4,5 ZI Sfax à participer par la totalité du fonds de commerce relatif à l'activité de fabrication des équipements sanitaires "KWARTZ" exploité et situé à route l'aéroport km 4.5 Z.I Sfax, estimé à une valeur de 458.300,000 dinars au capital de la société «SKG Accessories», IU n°1774877H située à route de Gabès km 10, Zone industrielle Thyna, Sfax.

Les éventuelles oppositions seront effectuées entre les mains de la société «SKG» dans un délai maximal de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T. A l'expiration du délai susmentionné, les oppositions n'auront aucun effet juridique.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Essabeh» et «le Temps» du 13/6/2022.

2022X00778FCCC2

Vente d'un fonds commerce

Par le contrat rédigé le 10/6/2022 enregistré à la recette des finances de Mezzouna le 10/6/2022 n° 04241047 quittance n°M006450 Mondher Omri titulaire de C.I.N 09214003 a vendu à madame Kethiria Masouda titulaire de la C.I.N 04241047.

La totalité du fonds de commerce d'un café de 1ère catégorie nommé café des lumières avec des composantes et éléments matériels et immatériels sis à route Mezzouna Sfax et d'un prix égale à 20.000 dinars.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur office de poste Mezzouna 9150 jusqu'à l'expiration des délais des oppositions.

Cette annonce a été publiée au journal «maison de Lanoir» le 14/6/2022.

2022X00779FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Tahri Abdel Moumen avocat à la cour de cassation le 9/6/2022 enregistré à la recette des finances de la nouvelle Médina le 10/6/2022 n° de quittance M046073, n° d'enregistrement 22202491, Mme Mejri épouse Rawafi Dalila, C.I.N n°00235517 domicile élu au 44 rue Farhat Hachad Elkram Tunis, a vendu à Mr. Hamoudi Ali, C.I.N n°07268198 domicile élu au 87 rue de la République cité Jabeur Mornag Ben Arous, tout un fonds de commerce de boulangerie sis à la rue coin de la rue Farhat Hachad n°44 et rue Ennayrouz n°63 Elkram ouest Tunis.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de Maître Tahri Abdel Moumen avocat à la cour de cassation, 55 rue Oum Kalthoum, Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au journal officiel.

Cette annonce a été publiée au journau le Quotidien Echourouk du 11/6/2022.

2022401573FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte SSP du 23/5/2022, enregistré à la recette des finances de Djerba le 27/5/2022, quittance n°M055378, enregistrement n°22202414, Mr Hamed Tobji demeurant à Houassa Jerba a vendu à Mr Ali Dhif Allah, demeurant à Ghrabat Zarzis, le fonds de commerce, sis à 31 rue Mohamed Ferjani Houmt Souk Jerba, destiné pour l'exercice de toute activité commerciale.

Les oppositions doivent être déposées, au siège du fonds, entre les mains de l'acquéreur, et ce dans un délai de 20 jours après la publication de la vente au journal officiel.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 01/6/2022.

2022401577FCCC2

Vente d'un fonds de commerce (kiosque)

Suivant acte S.S.P enregistré à la recette des finances Ettadhamen le 5/4/2022, reçu n°M034599, enregistrement n°22201413, Mr Anis Hedhli CIN n°07358469 a vendu la totalité du fonds de commerce (kiosque et tout commerce) sis à l'Avenue 14 janvier n°519 cité 02 Mars Ettadhamen Ariana (non enregistré au registre national des entreprises RNE). A Mr Hamza Rahmouni CIN n°07497963.

Le présent avis est paru au quotidien "Assabah" du 22/4/2022.

Les oppositions sont reçues entre les mains de vendeur Mr Anis Hedhli à l'adresse n°2 Avenue de la République, 103 cité Ettadhamen et ce à l'expiration des 20 jours de la publication de la présente annonce au JORT.

2022401585FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. daté du 30/5/2022, signature légalisée le 31/05/2022 et enregistré le 01/6/2022 à la recette des finances Ksar Said, Tunis Qn°M036811, E n°22201728, Mr Ridha Mejri (ID 0750034J) demeurant au 12 avenue el insaf, Cité Ettahrir, Tunis, a vendu à Mr Fathi Moualhi ayant domicile élu à l'étude Maître Olfa Gharbi sis au 37 bis Rue Ali Zlitni El Manar3, Tunis, la totalité du fonds de commerce exploité au 12 avenue el insaf, Cité Ettahrir, Tunis, destiné au commerce des fournitures scolaires.

Les oppositions éventuelles devront être faites entre les mains de Maître Olfa Gharbi Avocate au 37 bis, Rue Ali Zlitni, El Manar3, Tunis, dans les 20 jours de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» du 4/6/2022.

2022401596FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Riadh Oueslati, avocat à Tunis en date du 25/5/2022, enregistré à la Recette des Finances d'El Menzeh 9 à Tunis le 01/6/2022,

Quittance n°57949 Enregistrement n°22301893, M. Nabil Kamoun, commerçant au Colysée Saula, Manar 2 - 2092 Tunis, titulaire de l'identifiant unique n°0177661 J a donné en location à titre de gérance libre à la Société "Kamoun et Chaker Restauration et Services", société à responsabilité limitée en cours de constitution, ayant son siège social au 5, avenue Tahar Ben Ammar - El Manar II - 2092 Tunis, un fonds de commerce exploité dans l'activité de restauration dans le local situé au rez-de-chaussée, 3 bis, avenue Tahar Ben Ammar Manar, 2092, Tunis pour une durée d'une année renouvelable, commençant le 01/6/2022 et finissant le 31/5/2023.

Le présent avis a été publié au journal "La Presse" du 12/6/2022.

2022T00683FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un compliment d'un acte de location sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nouvelle Madina le 11/02/2022 quittance n°M012064 sous le n°22300569 Mme Ibtissem Ben Mohamed ElMoncef Kmiha a loué la totalité du fonds de commerce à Mme Henda Bent Ali Yacoubi et dont l'activité est tout commerce sis à la rue Sayada n°17 Dibouzville Tunis.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annone a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 16/6/2022.

2022R01584FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 01 juin 2022 sous le n°22302412, quittance n°50389, Mr Philippe LICARI tunisien titulaire de la CIN n°473566 loue un fonds de commerce situé au 96 avenue Mohamed 5 à Mlle Rim Kallel I.U : 1775602K pour usage d'un bureau de change.

2022401529FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Tahri Abdel Moumen avocat à la cour de cassation le 27/5/2022 Matricule fiscal n°514013L, enregistré à la recette des finances du Lac le 01-6-2022, n° de quittance M062685, n° d'enregistrement 22304237, la société LETREEFLE, Sarl, N° d'enregistrement au registre national des entreprises 1445898G, capital 1000 dinars, siège social à la rue principale les Berges du Lac 1 centre bab elbouhayra n°04 Tunis 1053, a loué en gérance libre son fonds de commerce de coiffure et beauté sis à son siège social à Mme Abbasi Amna, tunisienne, C.I.N. n°14756678 fait à Tunis le 16/5/2012, propriétaire d'un salon de beauté, MF : 17738937D, domicilié au 09 rue 6225 cité el intilaka pour la période de deux années renouvelable commençant le 01/6/2022 avec un loyer mensuel de 3500 dinars.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de Maître Tahri Abdel Moumen avocat à la cour de cassation, 55 rue Oum Kalthoum, Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au journal officiel.

Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens Echourouk et Essabah le 11/6/2022.

2022401574FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 2 mai 2022, enregistré à la recette des Finances de la Marsa le 26 mai 2022, sous le numéro d'enregistrement 22303221 et le numéro de quittance 63740, monsieur El Mostafa Souifi, commerçant, demeurant au 63, rue Ibn Jazar, la Marsa, a donné en location gérance à monsieur Nabil Jabari, commerçant, demeurant à la rue de Jordanie, Dar Fadhal, la Soukra, Ariana, un fonds de commerce d'un café, situé au 63, rue Ibn Jazar, la Marsa, Tunis, Tunisie et ce, pour une durée initiale de deux (2) ans à compter du 1er mai 2022 renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

Le présent avis a été publié dans les journaux «Le quotidien» et dans le quotidien «Echourouk» du 10 juin 2022.

2022401587FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 31 mai 2022, enregistré à la recette des Finances de la Marsa le 1er Juin 2022, sous le numéro d'enregistrement 22303341, et le numéro de quittance 66211, monsieur Hichem OUERTATANI, commerçant, demeurant au 23, rue Mohamed Ali, la Marsa, a donné en location gérance à monsieur Fadi BOUGAMRA, stagiaire en formation professionnelle, demeurant au 2, rue 2 mars 1934, Sousse, un fonds de commerce d'une pâtisserie située au 23, rue Mohamed Ali, la Marsa, Tunis, et ce, pour une durée initiale de deux (2) ans à compter du 10 mai 2022 renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

Le présent avis a été publié dans les journaux «Le quotidien» et «Echourouk» du 10 juin 2022.

2022401588FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution

Syndic des copropriétaires MAYA

La Marsa

Suivant procès-verbal daté du 6/12/2021 enregistré à la recette des finances de La Marsa le 11/01/2022 sous le n°22700168 quittance n°M003865, et sur l'arrêté de la municipalité de La Marsa le 20/5/2021 sous le n°1862 il a été constitué le Syndic des copropriétaires

Nom : Syndic des copropriétaires Maya

Adresse : 5 Rue Tarafa Ibn Al Abd - La Marsa

Président : Mr Emil Lieser

Vice-Président : Mr Abdellatif Ben Mlouk

Secrétaire général : Mr Mehdi Chaker.

2022T00684APSF1

Constitution d'une association

Nom : Clé de sol

Thème : Culturel

Adresse : 7 rue Mohamed Ali Ben Arous 2013

Ses buts :

- Contribuer à l'orientation des jeunes dans le domaine artistique et culturel et les encourager à pratiquer leurs loisirs

- Contribuer à la dynamisation de la vie culturelle à Ben Arous de participer à des événements culturels de nouer des relations avec des associations et des organisations des objectifs similaire.

Membres :

- Rim Ouerfelli : Président

- Leila Ouerfelli : Secrétaire générale

- Boubaker Ouerfelli : Trésorier

- Adel Zarrouk : Membre en charge des relations avec la société civile

- Syrine Ben Salem : Membre en charge de préparation des séminaires.

Bathiste numéro RR 375655932 TN

2022R01570APSF1

Constitution d'un Groupement

De Développement Agricole de la pêche

Nom : Groupement de Développement Agricole Ain Fdhil El Ksour

Siège social : Aouled Zid Ain Fdhil Ksour Kef

Sujet : Groupement de Développement dans le secteur de l'agriculture et de la pèche.

Objectifs :

- D'une manière générale, l'accomplissement de toute mission visant le renforcement de l'intérêt collectif et ses adhérents.

Membres :

- Président : Slah Wafi

- Trésorier : Najib Sliaimi.

2022R01580APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Bulla Régia Festival International

Adresse : Complexe Culturel Omar Saidi Jendouba.

Objectifs :

- La contribution dans l'organisation du festival international de Bulla Régia.

- La contribution dans le dynamisme de la vie culturelle et dynamisme dans la ville de Jendouba et l'organisation des évènements culturels.

- La contribution dans la mise en œuvre d'un réseau associatif culturel dans la Tunisie et tous Tunisie.

Président : Chokri Medyouni

Secrétaire général : Walid Bouslimi

Trésorier : Mounir Khedher.

2022R01582APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne de Pharmacologie

Objet : Association scientifique

Adresse : 9, Avenue Pr Zouheir Essafi, 1006 Tunis. Centre National Chalbi Belkahia de Pharmacovigilance.

Objectifs :

- Fédérer et rassembler les chercheurs et les spécialistes parmi les médecins, les pharmaciens et les scientifiques dans le domaine de la pharmacologie.

- Contribuer au développement et à la promotion de la pharmacologie.

- Contribuer au développement et à la valorisation du système d'enseignement et de formation dans le domaine de la pharmacologie.

- Contribuer à l'échange des expériences sur des problèmes émergents dans le domaine de la pharmacologie.

- Trouver les moyens d'harmoniser l'activité de la pharmacologie avec les différentes structures scientifiques internes et externes.

- Renforcer les liens de coopération entre les différentes structures nationales intéressées par le domaine de la pharmacologie.

- Renforcer la coopération avec des associations et organisations similaires dans le pays et à l'étranger.

Membres fondateurs :

Président : Riadh Daghfous

Vice-président : Khaled Zghal

Secrétaire Général : Karim Aouam

Secrétaire Générale Adjointe : Sara Kastalli

Trésorière : Sameh Trabelsi

Trésorier Adjoint : Chaker Ben Salem

Cinq membres consultants :

Sihem Aidli, Zouhir Sahnoun, Anis Klouz, Ouajdi Souilem, Zohra Jammali.

2022R01614APSF1

Constitution d'un syndicat

En vertu du P.V de l'Assemblée Générale électorale du 14/5/2022, enregistrée à la recette des finances, Rue Al Mahatta, Tunis le 24/5/2022 sous le n°348, n°M037804, Approuvée par la municipalité El Kram le 9/6/2022, Syndicat des Propriétaires «Résidence Mehdi» Ain Zaghouan Nord El Kram, a été constitué :

Il se compose de :

- Monsieur Abdelhamid Lamiri : Président.

- Monsieur Imed Larif : Trésorier.

- Madame Badriya Craou : Secrétaire générale.

2022S00721APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association «Alkhalij Sportif» à Skhira.

Siège social : Skhira Alhay Attijeri 3050

Objectif : Former et encadrer les jeunes et développer leurs capacités physiques et techniques.

Reçu de terminassions de la constitution de l'association numéro 2550 fait le 8 juin 2022.

Spécialisation : Mini Football.

Corps :

- Président : Adel Ben Hassine

- Secrétaire général : Salim Ghodhbane

- Trésorier : Khaled Hamad.

Membres :

- Ridha Abar

- Mhadheb Chibeni

- Haitham Bourouis

- Soufiene Ben Hassine

- Salem Al Kilani

- Abdelkarim Abdallah

- Emhemmed Ben Aïcha.

2022X00782APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un Nouveau Conseil Syndical

Résidence Yassine - Mrezgua Nabeul

Suivant PV de l'assemblée générale électorale en date du 4/8/2019 enregistré à la recette des finances avenue Taieb Mhiri Nabeul le 30/8/2019 sous le n°19702696 quittance n°M075836 déposé à la municipalité de Nabeul le 01/10/2019 le nouveau conseil syndical est :

Président : Mr Mohamed Charfeddine Echi

Secrétaire général : Mr Mohamed Ketata

Trésorier : Mr Ramzi Maamar.

2022T00659APSF2

SYNDIC DES COPROPRIETAIRES DU COMPEXE OLFA PALACE

M.F : 1241893 W

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des élections en date du 22 mai 2022 enregistré à Sfax à la recette des finances RueAbou Kacem Echebbi le 8 Juin 2022 sous le n°20892462, Quittance n°M073107, il appert que :

L'élection d'un nouveau comité du syndic pour une durée de 3 ans renouvelables dont les membres sont :

- Abdessalem Allouch Président

- Zoubeir Aout : Secrétaire Général

- Meimouna Houidi : Trésorière

Les membres : Mr Béchir Jerbi - Mr Houssem Chaari - Mme Basma Ben Amor - Mme Nabila Abid

Révision de tous les actes de gestion des membres partant.

Un exemplaire de ce procès-verbal a été déposé à la municipalité de Sfax le 13 Juin 2022.

2022X00781APSF2

Syndicat National de défense des chauffeurs de taxi individuel

Suite au P.V.N° : 14/2020 daté du 17/9/2020 enregistré à la recette des finances Sidi Béchire sous N° ; du quittance 2.e 56 d95 N° : de l'enregistrant 20801391.

Déposé au gouvernorat de Tunis le 23/9/2020.

Suite au P.V. daté le 14/1/2022 modification de la composition du nouveau bureau exécutif déposé au gouvernorat de Tunis le 7/02/2022 en conséquence, les tâches ont été reparties comme suit :

Nourdine Ayari : Président

Ridha Ben Belgacem : Secrétaire général.

Moncef Ferchichi : Président de l'autorité Nationale du système et de la Discipline.

Houssem Dine Nefzi : secrétaire général adjoint chargé de finance.

Abdallah Triki : secrétaire général adjoint

Rachid Ben Sliman : secrétaire général adjoint

Hassen Ayyad : secrétaire général adjoint

Hassen Abdallah : secrétaire général adjoint

Mukhles Al Samali : secrétaire général adjoint

Bou Khtioua Guizani : secrétaire général adjoint

Aymen Arfaoui : secrétaire général adjoint

Makrem Hassania : secrétaire général adjoint

Mohamed Ali Hanniche : secrétaire général adjoint.

2022401576APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Sadok Zitoun

Avocat

6 Rue Sidi El Bechir Tunis

Tel : 98961427

M.F : PA0790735E

1) Les demandeurs : Les héritiers de Yousef Frini et Zakia Sebii Leurs Fils Foued Frini, Chadia Frini, Afef Frini et Hajer Frini domiciliés chez leurs avocat Maître Zitoun Sadok 6 Rue Sidi Bechir Tunis.

2) Les défendeurs : 1) Amel Frini 22 Bloc 4 Rue Jorjani Cité Mahrajene Tunis 2) Samia Frini 22 Bloc 4 Rue Jorjani Cite Mahrajene Tunis.

3) L'avocat responsable d'adjudication: Maître Zitoun Sadok son bureau 6 Rue Sidi Bechir Tunis.

4) L'immeuble objet d'adjudication : Il s'agit de trois appartements à usage d'habitat sise à cité Mahrajene détaillés comme suit :

Immeuble n°1 : «Objet de titre foncier n°45545 Tunis Appartement à usage, d'habitation n°22 zone Manazeh Cité Mahrajene sis Bloc K rez-de-chaussée d'une superficie de 138 M C au bord de Rue Jorjeni entrant par la porte principale se trouve un petit hall suivi d'un couloir ouvrant sur tout l'appartement à droite de l'intérieur se trouve un salon qui s'ouvre sur un balcon couvert à droite se trouve, la première chambre s'ouvre sur un petit balcon à gauche de l'intérieur se trouve la cuisine qui s'ouvre sur un balcon couvert une toilette suivie d'une salle de bain ensuite une deuxième chambre à l'extrême droite se trouve une troisième chambre s'ouvre sur un petit balcon. Elle comprend également un jardin avant et arrière clôture et exploite par l'immeuble bruyant.

Immeuble n°2 : «Objet de titre foncier n°45575 Tunis appartement à usage d'habitation n°29 zone Manazeh Cité Mahrajene sis Bloc K 4ème étage d'une superficie de 122 MC au bord de rue Jorjeni entrant par la porte principale se trouve un petit hall suivi d'un couloir ouvrant sur tout l'appartement à droite de l'intérieur se trouve un salon qui s'ouvre sur un balcon couvert à droite du salon se trouve la première chambre s'ouvre sur un petit balcon à gauche de l'intérieur se trouve la cuisine qui s'ouvre sur un balcon couvert une toilette suivie d'une salle de bain ensuite une deuxième chambre à l'extrême droite se trouve une troisième chambre ouvre sur un petit balcon. Cet appartement est loué aux tiers sans deuxième la valeur.

Immeuble n°3 : «Objet de titre foncier n°157961 Tunis Appartement à usage d'habitat n°2 Zone Manazeh cité Mahrajene sis Bloc 45 1er étage d'une superficie de 100 M C en entant à travers les escaliers à droite se

trouve la porte principale ou il y a un couloir ouvrant sur tout l'appartement à droite de l'intérieur se trouve un salon qui s'ouvre sur un balcon suit par la première chambre et le devant est une salle de bain à gauche se trouve la cuisine qui s'ouvre sur un balcon suit par une toilette et une 2ème et 3ème chambre. Cet appartement est loué aux tiers sans intérieur la valeur.

5) Le montant d'ouverture d'adjudication concernant le 1er appartement trois cent mille deux cent soixante cinq dinars 579 millimes 300.265.579 D.

Concernant le 2ème appartement deux vingt cinq mille six cent trente quatre dinars 340 millimes 225.634.340D.

Concernant le 3ème appartement cent soixante cinq mille huit cent quatre vingt quatre dinars 310 millimes 165.884.310 D. Selon le rapport d'expertise rédigée et actualise par l'expert Zouhayer Zwari selon ordre de requête n°89895 du 21 décembre 2021 ordonne par le tribunal de 1ère instance de Tunis qui actualise l'expertise initial dans l'affaire 10224 en date du 17 décembre 2020.

6) Date et lieu d adjudication : Mardi le 12 juillet 2022 (12/7/2022) à 9 heures du matin au chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Tunis.

7) Conditions de visite des immeubles et consultation du cahier des charges : Tous ceux qui veulent acheter peuvent visiter les immeubles dans les heures de travail administratif et consulter le cahier des charges au bureau de l'avocat poursuivant Maître Zitoun Sadok à son bureau sis au 6 rue Sidi Bechir Tunis ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis ou le cahier des charges est déposé. La vente sera effectuée au dernier demandeur aux enchères qui sera effectuée à travers d'un avocat après le dépôt de tiers du prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter un chèque certifiée ou caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent en plus présenter les autorisations administratives nécessaire le 13 juin 2022.

2022T00698VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Etude Maître Gharbi Habib

Avocat auprès de la cour de cassation

Cité Des Douanes Imm SPROLS bloc 3 Kasserine 1200

Tel : 77478619

Email : Gharbi.habib02@gmail.com

1/ Partie saisissante :

Meftehi El Mounaouer Ben Hassen agriculteur demeurant à la délégation d'El Ayoun Gouvernorat de Kasserine en qualité de créancier ordinaire.

2/ Partie saisie :

Saadli Romdhane Ben Mabrouk Ben Belgacem ouvrier journalier titulaire de la CIN 02773138 demeurant à ELBREK délégation D'ELAYOUN Gouvernorat de Kasserine en qualité de débiteur ordinaire.

3/ Avocat poursuivant :

Etude Maître Gharbi Habib avocat auprès de la cour de cassation sis Cité des Douanes Immeuble SPROLS bloc 3 Kasserine 1200 Domicile élu du saisissant.

4/ Immeuble saisi :

L'immeuble saisi consiste selon le PV de saisi de l'huissier notaire en un terrain agricole sis à El BREK délégation D'ELAYOUN Gouvernorat de Kasserine d'une superficie de 00 h 11 ares 80 ça environ clôture par des cactus et arbres forestiers contenant une habitation de trois chambres une cuisine et un bloc sanitaire bâtie en pierres et ciment d'une superficie couverte de 140 mètres carrés avec clôture en pierres de 35 m de long équipé de l'électricité l'immeuble saisi est délimité à l'ouest par une piste agricole à l'est par bir erroumi au Nord par Salah Ben Neji Saadli et au sud par Mehdi Ben Mohamed Saadli. La propriété provient au débiteur par l'usucapion.

5/ Mise à prix :

En plus des conditions précitées, les enchères se font sur la base du prix d'ouverture fixé au montant de trente trois mille vingt deux dinars (33.022,000 dt) plus les frais de l'affaire qui seront fixés par le tribunal lors de l'adjudication.

6/ Visite de l'immeuble saisi :

La visite est autorisée tous les jours de la semaine de 6h du matin à 17h de l'après midi. Pour plus de renseignements, contacter l'étude de l'avocat poursuivant et de l'huissier notaire, auteur de la saisie Maître Marouani Hédi à son bureau sis à l'avenue Habib Bourguiba en face du palais de la justice à Kasserine, tel : 77 731 020 pour fournir les indications du lieu de l'immeuble.

7/ Date et horaire et tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu :

La date de l'audience de l'adjudication est fixée au lundi 18 juillet 2022 à 9h du matin et suivant au tribunal de 1ère instance de Kasserine chambre des ventes immobilières sis à l'avenue Habib Bourguiba Kasserine 1200.

Pour de plus amples détails, consulter le cahier des charges déjà déposé auprès du greffe du dit tribunal ou à l'étude de Maître Gharbi Habib, Avocat auprès de la cassation sis à la Cité des Douanes Immeubles SPROLS Bloc 3, Kasserine 1200.

2022R01585VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Sediri Sadok Lamine

Avocat à la cour de cassation

08 rue des Jasmins Jendouba 8100

Tel+Fax : 78605837

La partie poursuivante : Maître Sediri Sadok Lamine au nom de son client Mohamed Chihab Mezrigui ; contre Abdelhamid Fezai demeurant à Route Souk Ahras Ghardimou.

L'Avocat poursuivant : Maître Sediri Sadok Lamine, Avocat à la cour de cassation, demeurant 08 rue des Jasmin 8100 Jendouba.

Propriété mise en vente : La propriété dénommée "رأس الكاف" non enregistrée, située à Elbransia Eddoura Délégation de Ghardimaou Gouvernorat de Jendouba est d'une contenance de 400 m² selon le contrat d'achat, consiste en une parcelle de terrain nu selon l'expert désigner par le Président du Tribunal d'instance de Jendouba Madame Asma Darbouji Mrabt, il s'avère que la propriété est située dans le caractère sacré de la vallée qui est une zone ou la construction est interdite «Domaine Public Hydraulique DPH» selon l'exemple du développement urbain de la commune de Ghardimaou et sur les Cartes architecturales qui est approuvé en date du 27/02/2007.

Les charges : La dite propriété n'est pas grevée d'une hypothèque.

Date et lieu de la vente :

Mardi 12 juillet 2022 à partir de 9h à la salle des criées au Tribunal de Première instance de Jendouba.

La visite de la propriété peut être effectuée tous les jours de la semaine pour avoir de plus amples renseignements prière de contacter le greffe du Tribunal de première instance de Jendouba ou s'adresser à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers, il faut obtenir l'autorisation exigée non résidents.

2022R01637VEPA1

Vente aux enchères publiques d'immeuble

Une vente aux enchères publiques aura lieu le mercredi 13/7/2022 à partir de 9h du matin au tribunal de première instance de Monastir :

Le poursuivant : Doria Abdelmoemene, demeurant à zermadine.

Le débiteur saisi : Sami Ben Ammeur Cherif, demeurant à zermadine.

L'avocat poursuivant : Maître Chokri Farjallah, avocat à la cour d'appel, demeurant à l'avenue Bechir Sfar Jemmel.

L'immeuble saisie : La moitié d'une maison ayant une surface totale de deux cent cinquante deux mètres carrés (252 m²) situé à l'avenue Hannibal à zermadine.

La mise à prix : est de vingt un mille six cent quatre vingt dinars (21.680.000).

La visite de l'immeuble : aura lieu tous les jours de 10h à 16h.

Pour plus de renseignement, contactez le greffe du tribunal de première instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant Chokri Farjallah, demeurant à l'avenue Bechir Sfar Jemmel.

2022S00720VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE TUNISO KOWEITIENNE, S.A, en la personne de son Représentant légal, demeurant 10 Bis, Avenue Mohamed V, Tunis, Immatriculée au Registre Immatricule R N E n°000110F Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame Saida Bent Mohamed Ben Ali Jleylia, Titulaire de la CIN n°06905156, demeurant cité El Agba n°51 Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi : La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°83338 Monastir, située à Menzel Khir délégation Ouardanine, d'une superficie totale de 1726.00 m², consistant en une villa en cours de construction brut sous coffrage composée d'un rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 302 m² et un sous-sol de 20 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 13/7/2022 à partir de 9h.

Mise à prix :

Trois cents quatre-vingt deux milles neuf cents Dinars (382.900,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2022S00728VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier poursuivant : Fatma Naija, demeurant à rue Mohamed 5 - Menzel Fersi.

Les débiteurs poursuivis : 1) Hadia Naija, demeurant - Sidi Banour.

2) Ali Naija, demeurant - Menzel Fersi.

3) Les Héritiers Abdelaziz Naija.

- Son Epouse Najia Majdoub

- Ses Enfants Nahed, Zahed et Khawla Demeurants - Menzel Fersi.

Avocat poursuivant : Maître Béchir Raies, Avenue Bourguiba, Ksar Hellal. Matricule Fiscal : 0210316M.

Immeuble objet de la vente aux enchères : La totalité d'un Terrain destiné pour la construction d'une superficie de 460 m², sis à Menzel Fersi délimité au sud par les héritiers Abdelhamid Youssef au nord par Abdelkader Majdoub et les heritiers Mohamed Youssef, à l'est par Abdelkader Majdoub à l'ouest par une ruelle sans issue.

La mise à prix : Le tribunal a rabaissé le prix à 17.940 dinars de la mise à prix initiale.

Date d'adjudication et tribunal devant lequel elle aura lieu : L'adjudication se fait à la barre du tribunal de 1ère instance de Monastir le 13/7/2022 à 9h.

L'immeuble peut être visité tous les jours.

2022S00730VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Youssef Drira, travailleur journalier, demeurant au cabinet de maître Ali Abid immeuble Intilaka A4 2ème étage Sfax.

Le débiteur poursuivi : Mariam Bent Ahmed Kassiss résidante à route Gremda km 5.5 Teboulbi Sfax

Avocat du poursuivant : Maître Ali Abid Avocat en cassation, immeuble Intilaka bloc A4 Sfax.

L'immeuble à vendre : 7 parts indivises d'un terrain rectangulaire à usage d'habitation sur laquelle une maison d'un seul étage standing moyen est édifiée situé à route Gremda km 5.5 Teboulbi Sfax ayant une superficie de 400 m² environ la superficie de la maison est d'environ 194 m² couvert de l'est à l'ouest 14,75 m et du sud au nord 14,40m après soustraction de 18,20 m². (1m*2,85m + 3,70m*4,15m= 18,20m) comportant une porte d'entrée avec 3 volet en fer mesurant 3,20m/2,4m noir ouvrant du côté sud sur un trottoir de 1,15 m de largeur appartenant à la rue Halima Chaabouni n°86, cette porte mène à une véranda contenant une porte ouvrant du coté sud mesurant 2,55 m/2,20m et une autre porte ouvrant du coté est mesurant 2,20m/1,40m en bois, et verre ladite première. porte mène à une «woustia» d'une superficie 14,12 m² contenant un escalier, toit en bois, à droite une ouverture qui mène à une chambre d'une superficie 14,02 m² contenant un placard mesurant 1,40m/1,20m en bois et verre, le plafonds est ordinaire et le planché est en carrelage ; la porte est de la véranda mène à une

chambre à coucher de 17, 18 m² contenant une fenêtre de 1,7m/1,75m, son plafonds est ordinaire et le planché est en carrelage et une porte du coté est mène à la woustia et une autre qui mène à un couloir de superficie 5,35 m² ; une ouverture du coté est mène à un salon de superficie 39,59 m² qui comporte une porte et une fenêtre du côte ouest et 2 placards de 2,44m/0,57m jusqu'au plafonds de 2,9 m, la cuisine est équipée d'un évier et des armoires en bois, son planché est en ciment et céramique d'hauteur de 2,20m le planché de la cuisine est en carrelage son plafonds est ordinaire, et un autre passage de superficie 3,35 m², un grenier du coté droit de superficie 6,25 m² puis une salle de bain revêtue en céramique de hauteur 2,20m et de superficie 6,14 m² équipé d'une baignoire de couleur blanche et une cuvette avec une «seddah» son plafonds est ordinaire et le planché est en carrelage le dit passage comprend un lavabo et un wc de 1,80 m² avec une porte et une fenêtre son plafonds est ordinaire et le planché est en carrelage.

L'emplacement de la maison est moyenne de même son état vue l'ancienneté équipé d'eau et d'électricité la zone comporte tout les nécessités. Le dit terrain est limité du nord par la rue de Halima Chaabouni, de l'est kassiss, de l'ouest Abdelaziz Kassiss et du sud Nour Kassiss et Ben Jemaa.

Mise à prix : fixée par l'expert Mohamed Sallemi au montant de 31.605.000 DT. A ce prix s'ajoute les frais et honoraires.

Date et lieu de la vente : Mercredi 20 juillet 2022 à 9 H du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La participation aux enchères ne peut se faire que par l'office d'un avocat et sur consignation du tiers de la mise à prix.

Visite de l'immeuble : Possible tous les jours. Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat Ali Abid.

2022X00774VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat Rue Salem Harzallah Imm. Banque

du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Ahmed ben Mohamed Hadrich, domicile élu chez Maître Adel Atitallah sis à rue Salem Harzallah immeuble Attijari Bank 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Morched Ben Mohamed Hakim CIN 01084678 gérant d'une société demeurant à 3 rue Habib Thameur Sakiet Ezzit - Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «elhana» objet de TF n°100681 d'une contenance de 8272 m² sis à région chaffar délégation mahres gouvernorat de Sfax à 600 mètres de bououkazin consistant en un terrain contenant 280 oliviers de petit taille connu par arbozana clôturé de tous les cotés par des files de fer contenant un puits équipé. Il est situé dans une zone moyenne et équipé en électricité, délimité du coté nord par Amor Ben Touhemi, du coté est par Bechir Ben Salah, du coté sud par Khlifa Ben Saad, du coté nord par une piste d'où son entrée.

Mise à prix : (41.680.000 d) frais en sus

La date et lieu de la vente : le 13/7/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X00775VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction du prix de 40 %

Bureau du Maître Salma Rebai Masmoudi

Avocate à la cour de cassation Sfax

Immeuble Elmanar Escalier A 2ème étage bureau A 12 Sfax

Matricule fiscal : 000PA828639/J

- L'adjudication aura lieu lundi 11/7/2022 à 9 h du matin à la salle des ventes immobilières au Tribunal de première instance de Sfax

- Partie poursuivante : Société Méditerranéenne de production agricole «Somepa» identifiant unique A0579934 (registre de commerce auparavant n°B15642002) sise à route Mahdia km28 Elamra Sfax.

- Avocate poursuivante : Maître Masmoudi Rebai Salma domiciliée à immeuble Elmanar escalier A 2ème étage Bureau A 12 Sfax matricule fiscal 000PA828639/J

- Partie saisie 1 : Hédi Ben Moktar Ben Mhamad Drira ouvrier à l'étranger demeurant à l'Avenue 1er juin Sakiet Eddeir Sfax CIN n°01293352

2 : Mokthar Ben Hedi Drira ouvrier à l'étranger demeurant à Avenue 1er juin Sakiet Eddeir Sfax CI N n°11023844

- Immeuble mis en adjudication : la totalité du titre foncier n°100591 Sfax dénommé «Hédi» composé d'une parcelle n°1 selon le plan d'office de la topographie et du cadastre volume 2010/3 n°4050 sise à Avenue Arrached entre route Mahdia et route de Tunis km 7 Sakiet Eddeir Sfax d'une superficie de 1307 dont la propriété est à Hédi Ben Moktar Ben Mhamad Drira cet immeuble est constitué d'une villa grevée par une hypothèque au profit de la partie poursuivante société Somepa en date du 25/3/2016

- Personnalisé par l'expert judiciaire Monsieur Mohamed Ghamgui selon son rapport du 18/3/2022 exécuté selon ordonnance sur requête n°1727/22 du tribunal de première instance de Sfax du 25/2/2022

- Mise à prix après réduction du prix de 40 % : cinq cent quatre vingt huit mille dinars «588.000.000» majorée des frais légaux

- La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine pendant horaire administratif, pour plus d'informations contacter l'avocate poursuivante ou le tribunal de première instance de Sfax ou est déposé le cahier des charges

Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication. La participation aux enchères ne se fait que par voie d'un avocat.

2022X00795VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de ATTIJARI BANK (ex Banque du Sud) Société Anonyme ayant son siège social au 12 Rue Hedi Karray Centre Urbain Nord 1080 Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°0000212 J, élisant domicile chez son avocat Maître Mohamed Maher Snoussi, avocat à la cour de cassation, sis au 5 Rue Riadh 1082 Mutuelleville Tunis.

Contre la partie saisie : Société LES DEUX CHAINES, SARL immatriculée au RCS sous le n°B119861997, ayant son siège social au 68 Bis Rue Erraed Bejaoui Tunis, en sa qualité de débitrice hypothécaire et débitrice saisie.

A la diligence de : Maître Mohamed Maher Snoussi, Avocat à la Cour de Cassation, sis au 5 Rue Riadh 1082 Mutuelleville Tunis, titulaire du Matricule Fiscal 0°489226 B.

L'immeuble à vendre est situé à Chouchet Radés la Route Principale n°01 Ben Arous, objet du titre foncier n°34204 Ben Arous dénommé «EL WOUROUD», consistant en une parcelle de terrain à usage de construction composé de constructions d'une contenance de 9406 m², semi enclavée, sur laquelle sont édifiées plusieurs constructions (dépôts composés d'équipements d'une vieille usine revenant à la Société NAGHAM, un logement pour gardien, des chambres d'électricité, une bâche à eau, et la partie restante du terrain non encore aménagé), ces dépôts et usine étant d'une superficie couverte de 1337 m², celle du logement du gardien de 62 m² environ, la chambre électrique de 52 m², la chambre du générateur électrique de 80 m² outre les halls et l'aménagement partiel.

L'usine des disques (composé d'un matériel non exploité) est composée de chambres industrielles, de suivi, de menstruation, de conditionnement, couverte de parterre simple, ses toits en Tanit, nécessitant de l'entretien et de la restauration, d'une superficie couverte de 967 m² environ, puis un dépôt de matériels (qui comporte les équipements industriels) à usage de conservation des équipements, nécessitant un entretien, d'une superficie couverte de 370 m² environ, un logement de gardien comportant une chambre, une cuisine, un salon et une terrasse extérieure d'une superficie couverte de 62 m². Cet immeuble est classé dans le plan d'aménagement de la ville de Radés (Chouchet Radés) en tant que zone d'habitation et commerciale avec plusieurs étages, proximité de la zone composée de toutes les commodités. Il est délimité au Sud par un terrain composé d'arbres forestiers et une piste, au Nord par une parcelle de terrain nue clôturée appartenant à un tiers, à l'Est par une piste suivie d'un terrain composé d'arbres forestiers appartenant au tiers, et à l'Ouest par un immeuble composé de divers étages à usage commercial, administratif et d'habitation appartenant aux tiers. Les constructions, avec toutes ses dépendances, revêt un caractère ancien, ses murs en briques, le toit en zinc, le parterre couvert de carreaux, nécessitant des travaux de restauration ; la construction souflant de plusieurs vices consécutifs à l'absence d'entretien et de maintenance périodique et consistant principalement en l'humidité et les fissures.

Il importe de noter que le matériel et les équipements industriels se trouvant dans les dépôts concernent la société NAGHAM MAGIC, qui bénéficient d'un fonds de commerce selon le constat de l'expert judiciaire M. Chokri Bouni.

Mise à prix : Huit millions cent quatre vingt et un mille cent dinars (8.181.100,000) Dinars selon l'expert judiciaire M. Chokri Bouni nommé en exécution de l'ordonnance sur requête n°55324.

Date et lieu de la vente : La vente des propriétés ci-dessus exposées aura lieu le mercredi 13 juillet 2022 devant la chambre des criées auprès du tribunal de Première Instance de Ben Arous à partir de 9 heures du matin.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être faite tous les jours à partir du 9 heures du matin. Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix à la Trésorerie Générale de Tunisie, par chèque certifié ou par caution bancaire et ce, par voie d'Avocat et obtenir l'autorisation de Monsieur le Gouverneur pour les non-tunisiens.

2022401548VEPA1

Vente aux enchères publiques
Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen
Tél. : 71.797.400
MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B 176041996 représentée par son président du directoire demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat auprès dela cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteurs saisis : Monsieur Zied Ben JEMAIL EL HORRY CIN n°06395017 demeurant à l'avenue 14 Janvier Menzel Temime -En sa qualité de caution solidaire hypothécaire de la société May de matériaux de construction «MAMACO» RC N°B0715552009 et la société Etablissement Zied EL HORRY de commerce RC : N°B0720952004.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi dans le titre foncier N°619435 Nabeul dénommé «HASSIBA 18» soit 1906,435 parts indivises sur 8393 parts indivises qui correspondent à un terrain clôturé d'une superficie de 1906.435 m², situé à la rue du Maroc délégation de Skhalba sur lequel est édifié un espace en béton armé à usage administratif d'une superficie couverte de 36m², un dépôt de 110 m² couverts dont le toit est en tôle,un logement en béton de 10m² couverts, des toilettes pour le personnel, deux garages en tôle dont la superficie couverte est de 75m², le tout équipé en eau potable, électricité, raccordé à l'Onas et aménages pour les besoins de l'activité de la société.

4- La mise à prix : de la totalité des parts indivises objet de la saisie est fixée à 856.900,000 Dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : A l'audience, devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Nabeul sis à la ville de Nabeul le mercredi 13 juillet 2022 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable

- Pour les étrangers, ceux-ci doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur de la région.

2022401571VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71. 783. 701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : 1) Monsieur Mazen Kandil, titulaire de la CIN n°06783026 demeurant au cabinet Maître Mourad Sfaxi 86 rue Mustapha Mohsen 2ème étage D2, Borj Louzir Ariana.

2) Madame Haïfa Fitouri, titulaire de la CIN n°07057312 demeurant au cabinet Maître Mourad Sfaxi 86 rue Mustapha Mohsen 2ème étage 02, Borj Louzir Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°31134 Ben Arous dénommé «Naouress 2» sis à 11 rue Aziza Othmena cité Bassatine Ezzahra Ben Arous d'une superficie au sol de 153m² consistant en un terrain sur lequel est construite une villa d'une superficie couverte de 85m² au rez-de-chaussée et 60m2 au 1er étage alimentée en eau, électricité et canalisation des eaux usées.

Mise à prix : (319.211.195) outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente : Mercredi 20 Juillet 2022 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance Ben Arous à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022401581VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture de procédures de Faillite

De la Société Méditerrano

Sise à l'Hôtel EL BORJ - Zone Touristique - Mahdia

Mat Fical : 0957699 Q

R.C : N°B2421462006

Suivant jugement rendu par le Tribunal de 1ère Instance de Mahdia le 26.4.2022 sous n°32 ordonne la clôture de Faillite pour défaut d'intérêt des créanciers de règlement de leurs créances et le retour de la totalité des droits au gérant Slim B Mohamed Habib B. Hassouna Chakroun et au Syndic de Faillite la publication juridique, l'insertion de l'Extrait du jugement au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Registre National des Entreprises.

2022S00722VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société MULTILAB
SA au capital 346 200 DT

Siège social : Rue de l'argent ZI El Bousten Soukra

RC : B139412000

MF : 0741267ZAM000

Les actionnaires de la société anonyme MULTILAB, sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 15 Juillet 2022 à 11 h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la société au cours d'exercice 2021

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers relatif à l'exercice 2021

- Approbation des conventions règlementées effectuées en 2021

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2021

- Affectation des résultats de l'exercice 2021

- Correction l'affectation des résultats de l'exercice 2020

- Questions diverses.

2022R01574SANB3

Société Variétés Industrielles SA

Siège social : Z.I Mghira II Rue de Monastir Mghira 2080 Fouchana

Capital social : 7300.000 DT

Identifiant Unique : 0012919 F

CNSS : 068537 - 55

A la suite de la demande du Conseil d'Administration de la société Variétés Industrielles SA, les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 5 Juillet 2022 à 10h, au siège de la société sis à la zone industrielle Mghira 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner les délais de la tenue de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2021

- Lecture et Approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021

- Approbation des conventions et opérations rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales

- Affectation du résultat de 2021

- Quitus aux administrateurs

- Fixation du montant des jetons de présence

- Renouvellement des mandats des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour formalités.

2022R01578SANB3

Convocation

Société MARE ALB

Société anonyme

Au capital de 18 022 500,000 Dinars

Siège social : Rue de Gafsa lot numéro 34 & 39, Zone Industrielle - MGHIRA III

Identifiant unique : 0000246X

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme MARE ALB, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, à la date du 19 juillet 2022 à 11 heures, dans les locaux de la société Mare Alb sis au 19 rue de Turquie 1001 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée;

- Ratification de la cooptation de M. Olivier Alfonsi en sa qualité d'administrateur ;

- Constat et acceptation de la démission de M. Jean-Louis Gleize de sa fonction d'Administrateur ;

- Nomination de M. Abdelsalem Mansour en tant que nouvel administrateur ;

- Modifications statutaires ;

- Questions diverses.

2022R01583SANB3

Convocation

GRANUPHOS

Société anonyme

Au capital de 108.553,000 dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane Jebel Jeloud - 1009 - ELI Ouardia

IU : 003803S

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 6 Juillet 2022 à 11h au siège de la Société STEC El Afrane Djebel Djelloud 1009 Ouardia, pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

3. Lecture du rapport général et Spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

4. Quitus aux Administrateurs sur la gestion 2021.

5. Affectation des Résultats de l'exercice 2021.

6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2022R01599SANB3

Convocation

GRANUPHOS INDUSTRIE

Au capital de 8.917.447 dinars

Siège social : 6, Avenue du port BP 142 - 3018 Sfax - Tunisie

IU : 1632023E

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 6 juillet 2022 à 10h à l'adresse : El Afrane Djebel Djelloud 1009 Ouardia, pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021.

4. Quitus aux Administrateurs sur la gestion 2021.

5. Affectation des Résultats de l'exercice 2021.

6. Renouvellement du mandat des administrateurs.

7. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2022 - 2023 2024

8. Fixation du montant des jetons de présences pour l'exercice 2021.

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2022R01600SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire du 12/7/2022

Société INTERNATIONALE MONASTIR SIDI MANSOUR SA

Au capital de 5 000 000 Dinars

Siège social : Immeuble Khefacha R9 Stah Jabeur 5000 Monastir

M.F : 1097861C/A/M/000

N° CNSS : 535589-52

Les actionnaires de la société «INTERNATIONALE MONASTIR SIDI MANSOUR» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 12/7/2022 à huit heures au siège social de la société sis à Immeuble Khefacha R9 Stah Jabeur près de RCDA 5000 Monastir.

L'assemblée aura lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2021.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2021.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021

- Approbation des conventions réglementées

- Affectation des résultats de l'exercice 2021

- Octroi du Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021

- Pouvoir pour accomplissement des formalités.

Les documents relatifs à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2022S00724SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STYM KURIAT PALACE

SA au capital de 20 005 000 DT

Identifiant unique : 1540985P

Siège social : Bd 14 Janvier Hôtel Tour Khalaf Sousse

Messieurs les actionnaires de la société Touristique Yasmine de Monastir «STYM KURIAT PALACE» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 15 juillet 2022 à 11H à l'hôtel Iberostar

Diar El Andalous, sis au Port El Kantaoui Sousse, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du mode et délai de convocation de l'Assemblée

2. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021 ;

3. Lecture du rapport des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice 2021 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2021

5. Approbation des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2021;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2021 ;

9. Pouvoir pour accomplissement des formalités de publicité légale.

2022S00726SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SDT HADRUMET

SA au capital de 26 500 000 DT

MF : 1335067L

Siège social : Hôtel Diar El Andalous Port El Kantaoui Hammam Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement Touristique HADRUMET sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire le vendredi 15 juillet 2022 à 10H à l'hôtel Iberostar Diar El Andalous, sis au Port El Kantaoui Sousse, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du mode et délai de convocation de l'Assemblée;

2. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021 ;

3. Lecture du rapport des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice 2021 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2021;

5. Approbation des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2021;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2021 ;

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

10. Pouvoir pour accomplissement des formalités de publicité légale.

2022S00727SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NOUR ELMAAREF

Société anonyme

Au capital de 484 000 Dinars

Siège social : 16 Avenue El Bosten Sfax

Identifiant Unique : 1255303H

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'assemblée générale ordinaire prévue pour le mardi 19 Juillet, 2022 à partir de 11h au siège social de la Société Nour El Maaref sise à Av 13 Août La Poudrière Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

- Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Affectation des résultats de l'exercice 2021

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Pouvoirs pour formalités.

2022X00780SANB3

Société Hôtel Saphir Palace

S.A au capital de 12 000 000 D

Siège social : Résidence Essafaa, route de la Marsa Tunis

IU : 0645384P

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtel Saphir Palace, sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendront à l'hôtel Sphir Palace à Hammamet le 5 juillet 2022 respectivement à 11 heures et à 12 heures du matin pour débattre de :

I/ L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1/ Lecture du rapport d'activité relatif aux exercices 2018 et 2019

2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2018 et au 31/12/2019

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2018 et 2019

4/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers des exercices 2018 et 2019

5/ Quitus à donner aux administrateurs.

6/ Affectation des résultats

7/ Renouvellement du mandat des administrateurs

8/ Nomination d'un commissaire aux comptes

II/ L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

1/ La continuité de l'exploitation en application des dispositions des articles 27 et 388 du code des sociétés commerciales.

2022401586SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE

Monastir Cruise Company

M.C.C SA

SA au capital de 12 500 000 Dinars

Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux Zl La Charguia - 2035 Tunis

Identifiant unique : 47497S

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE Monastir Cruise Company - M.C.C SA sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social, 72 Bis Rue des Minéraux Zl La Charguia - 2035 Tunis, le 8 juillet 2022 à neuf heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021,

- Examen et approbation s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2021 et des conventions réglementées,

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2021,

- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

2022401590SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «HaiFer» SA

Capital : 100 000 Dinars

Identifiant Unique : 1738858A

Siège social : 01, Rue Med Saleh Mrad, Cité des juges, 2076, La Marsa

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société «HaiFer» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de la société, qui se tiendra le vendredi 24 juin 2022 à dix heures du matin, au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration.

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers 2021.

3. Affectation le résultat 2021.

4. Lecture du rapport spécial du commissaire des comptes et approbation des conventions réglementées relevant des attributions de l'assemblée générale ordinaire.

5. Quitus aux administrateurs et au président directeur général.

6. Questions diverses.

7. Pouvoirs pour formalités.

2022401599SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE GESTION DES OUVRAGES ET RESEAUX

(S E G O R)

S.A au capital de 9.750.000 dinars

I.U : 757384K

M.F : 757384KAM000

CNSS : 14401769

Siège social : 14, rue New Delhi 1002 Tunis Belvédère

Messieurs les actionnaires de la société SEGOR sont convoqués le jeudi 7 juillet 2022 au siège social de SCET-TUNISIE - 2, rue Sahab Ibn Abbad - 1002 Tunis en assemblée générale ordinaire à 11 H en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d' Administration relatif à l'exercice 2021

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021

- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 du Code des sociétés commerciales

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement du mandat des Administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2022401600SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie Méditerranéenne de Réparation Tunisie

C.M.R.Tunisie **سي أم أر تونس**

Société anonyme

Au capital de 4.000.000 dinars

Siège social : Immeuble AL BADR Rue du Lac Mâlaren

MF : 879570L/A/M/000

Cher actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société Compagnie Méditerranéenne de Réparation «CMR TUNISIE» S.A. qui aura lieu le mercredi 6 juillet 2022 à onze heures du matin au siège Immeuble AL BADR, les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation éventuelle du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société CMR Tunisie durant l'exercice 2021,

2. Lectures des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021,

3. Examen et approbation éventuelle des états financiers de l'exercice arrêtés au 31/12/2021.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

5. Approbation, s'il y a lieu, des conventions régies par les articles 200 et suivants et 475 du code des Société Commerciales.

6. Quitus aux administrateurs,

7. Renouvellement du mandat des administrateurs,

8. Renouvellement du mandat de commissaires aux comptes, société d'expertise comptable «ODA»

9. Renouvellement du mandat de commissaires aux comptes «AMC Ernst & Young»

10. Pouvoirs pour formalités

Nous vous rappelons que si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette Assemblée Générale, vous pouvez faire représenter par un autre membre de la société muni d'un pouvoir régulier.

2022401609SANB3

Convocation aux Actionnaires

Arab Banking Corporation - Tunisie ci-après («Bank ABC - Tunisie»)

Société anonyme

Au capital de 68.000.000 DT

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy - 1053 les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 0577975B

Arab Banking Corporation Tunisie ci-après ("Bank ABC - Tunisie") porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire n°2/2022 se tiendra le 7 Juillet 2022 à 9h au siège social de la Banque, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire n°2/2022,

2. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire n°2/2022,

3. Nomination d'un administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration,

4. Questions diverses,

5. Pouvoirs en vue des formalités.

2022401620SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «TUNISIA OIL TOOLS» S.A.R.L

Siège social : 14 Rue Lac Victoria Les Berges du Lac

Matricule fiscal : 1455562P/A/M/000

Numéro d'affiliation à la CNSS : 059418964

1) Messieurs les associés de la société TUNISIA OIL TOOLS S.A.R.L, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire annuelle le samedi 18 juillet 2022 à dix heures au siège social sise à 14 rue Lac Victoria les Berges du Lac en vu de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion des exercices 2020-2021

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour les exercices 2020 et 2021.

3. Approbation des états financiers et des rapports d'inventaires des exercices 2020 et 2021.

4. Approbation des conventions réglementées

5. Affectation du résultat des exercices 2020-2021

6. Quitus au gérant.

7. Pouvoirs pour formalités.

8. Questions diverses.

Cette annonce est considérée comme convocation officielle aux actionnaires

Tout actionnaire peut prendre connaissance, au siège social, des documents et renseignements énumérés au code des sociétés commerciales :

- Les statuts de la société

- Les états financiers de l'exercice 2020 et 2021

- Le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée

- Les rapports général et spécial établis par le commissaire aux comptes

- L'inventaire physique des biens de la société.

2022R01573SRLB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Mahmoud Agricole

S.A.R.L au capital de 901.800 Dinars

Siège social : Route, de Gabès Km 8.5 Sfax

Identifiant RNE : 1018046 N

M.F : 1018046 NNM000

Messieurs les associés de la Société Mahmoud Agricole sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le samedi 14 Juillet 2022 à 10 h au siège social en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des formalités légale de l'assemblée

2- Diminution du capital social

3- Mise à jour du statut de la société

4- Approbation d'achats de deux terrains

5- Obtention de crédit.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des associés, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2022X00772SRLB3

Autres sociétés

Convocation à deux Assemblées Générales

SOCIETE DES SERVICES COLLECTIFS AGRICOLES MENZELIENNE "S.S.C.A.M"

Menzel Bou Zelfa

R.C : C14611998

MC : 9494 MN000B

CNSS : 26893-24

Tel : 72 292 053

Fax : 72 292 046

Le Président du Comité Timing invite tous les membres de la société à assister aux travaux des deux réunions plénières en réponse au deuxième rappel le 12 juillet 2022 au siège social de la société selon le programme suivant :

I. Session plénière ordinaire à partir de 9 h, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport du Comité pour mettre à jour la liste des participants.

2. Présentation des appels reçus par le Comité aux fins d'accueil et de prise de décision.

3. Approbation finale de la liste des participants.

4. Prendre les décisions appropriées concernant la liste des participants abandonnes anonymes.

5. Examiner et ratifier les demandes d'engagement.

6. Nommer le commissaire aux comptes de l'entreprise pour les années 2020, 2021 et 2022.

Remarque : Toute personne qui souhaite se présenter à l'organisme de surveillance doit présenter une demande à cet effet.

II. Assemblée Générale extraordinaire :

A partir de 11 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Confirmation de la poursuite de l'activité conformément aux exigences du Journal commercial.

2. Attestation de la réduction du capital de la société à la suite du retrait des participants décédés de la liste des actionnaires.

3. Augmenter le capital de l'entreprise en acceptant de nouveaux venus.

4. Approbation de la répartition du capital sur les actionnaires.

5. Déterminer le montant minimal de la contribution au capital de la société pour les participants nouveaux et anciens.

6. Examiner la détermination du nombre de commissaires.

7. Examiner l'identification du domaine d'intervention de la compagnie.

2022T00675SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

de la Société Mutuelle de Services Agricoles oasis

El Guettar ancien souk El Guettar

MF : 1585683/V

Les adhérents sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 juin 2022 à 9h du matin à la salle de réunion, de la maison des jeunes cité orbat El Guettar à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration pour l'année 2021.

2. Examen et approbation des comptes de l'exercice 2021.

3. Admettre des nouveaux adhérents et mettre à jour la liste des adhérents et augmentation du capital.

4. Divers

Les adhérents ont la faculté à partir du 15 Juin de prendre connaissance au siège de la société des procès-verbaux du conseil d'administration et des états financiers.

2022R01566SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

de la Société Mutuelle de Services Agricoles oasis El Guettar, ancien souk El Guettar

MF : 1585683/V

Les adhérents sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 25 juin 2022 à 11h du matin à la salle de réunion de la maison des jeunes cité orbat El Guettar à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Admettre des nouveaux adhérents et mettre à jour la liste des adhérents.

2. Augmentation du capital.

2022R01567SODB3

Avis

Centrale de services Agricoles et Industriels

En raison de l'absence de quorum à la première assemblée générale ordinaire qui a eu lieu le 13/6/2022, Le président du conseil d'administration de la Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles et industriels «Zouila» a l'honneur d'informer tous les adhérents que la deuxième assemblée Générale ordinaire aura lieu le lundi 4 juillet 2022 à partir de 10 h du matin à la salle «Skifa», Avenue 14 janvier à Mahdia, et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports moraux et financiers et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018/2019.

2- Approbation des rapports et des états financiers.

3- Quitus aux membres du conseil d'administration.

4- Mise à jour de la liste des adhérents.

5- Election des deux tiers des membres du conseil d'administration.

N-B :

1- Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à chaque adhérent à la Société Mutuelle.

2- Les adhérents empêchés d'assister peuvent donner un mandat certifié de les représenter à l'Assemblée générale extraordinaire. Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandant ou un de ses ayants - droits majeurs ou ses ascendants ou un allié.

2022S00732SODB3

Sté Mutuelle Centrale de Services Agricoles et Industriels

En raison de l'absence de quorum à la première assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 13/6/2022. Le président du conseil d'administration de la Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles et Industriels «Zouila» a l'honneur d'informer tous les adhérents que la deuxième Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu le lundi 4 juillet 2022 à partir de 9 h du matin à la salle SKIFA avenue 14 Janvier à Mahdia et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital.

2- Continuité de l'activité de la société.

N-B :

1- Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à chaque adhérent à la Société Mutuelle.

2- Les adhérents empêchés d'assister peuvent donner un mandat certifié de les représenter à l'Assemblée générale extraordinaire. Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandant ou un de ses ayants - droits majeurs ou ses ascendants ou un allié.

2022S00733SODB3

Assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES DE PECHE TABARKA

Société au capital de 9 340 DT

Siège social : Port de Pêche Tabarka

MF : 038097 D

RC : B1146251997

CNSS : 93072/49

Le Conseil d'administration de la Société Mutuelle de base des Services de Pêche TABARKA Informe les Adhérents de la Société que la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le jeudi 28 juillet 2022 à 10 heures du matin à l'hôtel TROPICA Tabarka à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021.

2. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2021.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

4. Quitus aux Administrateurs de l'exercice 2021.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

6. Présentation et discussion des nouvelles demandes d'adhésion.

7. Embaucher un agent diplômé en réfrigération.

2022401582SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Madame Ribh Metiraoui annonce que le titre de sa propriété concernant la moitié à l'indivision d'un terrain d'une superficie 539.85 mètres carrés situé à route Gremda mil 14 Sfax qui était fait le 6 juillet 2018 enregistré le 14 mars 2019 n°M017856 à l'attestation de deux notaires Baklouti Mohamed Ahmed et Ben Hadj Hamida Jamila elle a perdu l'acte de vente et elle désire se faire délivrer une deuxième copie originale les oppositions se

présentent devant Maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé à 67, Rue Sidi Belhsan ancienne Médina Sfax au cours de 30 jours de cette publication toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2022X00764DIVD2

Avis

Monsieur Samir Mezghani déclare par la présente qu'il a perdu l'origine de propriété d'un terrain n°6 de 400 m² sise à Route Tunis km 2 Sfax objet de partage, du 21/12/1991 acte notarié de Mohamed Ben Abd Razzek Mzid et Mohamed Ben Mohamed Mzid d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2022X00770DIVD2

Avis

Monsieur Hammadi Fakhfekh déclare par la présente qu'il a perdu l'origine de propriété de la moitié à l'indivision de la deuxième partie de la partie nord sise à route Manzel Cheker km 3.5 Sfax et de la totalité de la partie nord ouest nommé deuxième sise à route Agareb km 11 objet de partage du 23/8/1975 acte notarié de Mohamed Chefii et Hamouda Khbou d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2022X00771DIVD2

Avis

Halima Souissi annonce qu'elle possède une maison d'une superficie de 64.97 m² sise à route Sidi Mansour km 5 Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X00773DIVD2

COTUNACE

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR

Les Etats Financiers au 31/12/ 2021

EN DINARS

	au 31 /12/ 2021			au 31 /12/2020
ACTIF DU BILAN	**Brut**	**Amort. & Prov.**	**Net**	**Net**
Actifs incorporels	-304 102	355 414	51 312	95 416
Actifs corporels d'exploitation	2 054 938	-1 680 582	374 356	216 811
Placements	167 292 391	-3 499 222	163 793 169	157 866 228
Part des réassureurs dans les provisions techniques	16 290 039		16 290 039	14 674 271
Créances	63 133 871	-20 545 504	42 588 367	39 625 765
Autres éléments d'actifs	3 544 612		3 544 612	8 181 015
TOTAL	252 011 748	-25 369 893	226 641 855	220 659 507

EN DINARS

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN	au 31 /12/ 2021	au 31 /12/ 2020
CAPITAUX PROPRES		
Capitaux propres avant résultat	49 309 741	44 025 404
Résultat de l'exercice	4 208 535	5 969 152
Capitaux propres avant affectation	53 518 276	49 994 556
PASSIF		
Provisions pour autres risques et charges	92 474	92 474
Provisions techniques brutes	30 528 298	29 837 830
Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires	14 348 862	13 741 255
Autres dettes	39 866 917	37 646 690
Ressources spéciales	87 588 733	88 814 348
Autres passifs	698 294	532 354
TOTAL	226 641 855	220 659 507

EN DINARS

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE	Opérations brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020
PRODUITS TECHNIQUES				
Primes acquises	13 531 057	-8 379 250	5 151 806	4 179 706
Produits de placements alloués, transférés de l'état de	2 053 569	-	2 053 569	3 852 766
Autres produits techniques	705 100	-	705 100	909 047
CHARGES TECHNIQUES				
Charges de sinistres	-9 481 872	7 081 915	-2 399 958	-3 585 041
Variation des autres provisions techniques	-166 412	97 065	-69 347	
Participation bénéficiaire et ristourne	-495 192	302 067	-193 125	-118 143
Frais d'exploitation	-3 434 010	2 377 723	-1 056 287	-569 070
Autres charges techniques	-3 009 042		-3 009 042	-3 220 864
Variation de la provision pour équilibrage	960 300		960 300	2 383 075
RESULTAT TECHNIQUE	663 498	1 479 520	2 143 018	3 831 477

EN DINARS

ETAT DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
Résultat technique de l'assurance non vie	2 143 018	3 831 477
PRODUITS NON TECHNIQUES		
Produits des placements	6 107 609	10 234 332
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique	-2 053 569	-3 852 766
Autres produits non techniques	97 243	232 160
CHARGES NON TECHNIQUES		
Charges de placements	-737 085	-696 850
Autres charges non techniques	-1 136 891	-3 129 080
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS	4 420 324	6 619 272
Impôts sur les sociétés	-211 789	-650 120
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4 208 535	5 969 152

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	Exercice clos le 31 /12/ 2021	Exercice clos le 31 /12/ 2020
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-3 577 657	12 422 097
Flux de trésoreries provenant des activités d'investissements	-1 006 390	-13 952 440
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-458 049	-58 750
Ecart de change	**830**	**34 382**
Variation de trésorerie	**-5 041 265**	**-1 554 712**
Trésorerie au début de l'exercice	7 232 878	8 787 590
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**2 191 613**	**7 232 878**

Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Rapport annuel de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.
Nous n'avons pas d'observations à signaler à cet égard.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 et l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la direction générale dans un rapport distinct.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes
P/ UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane
Expert comptable-Associé

Abdellatif ABBES
Expert comptable- Gérant

2022R01616BCFA5

Société El Bouniane

BILAN

AUX 31 / 12 / 2021

Exprimé en Dinars

	NOTES	AU 31 DECEMBRE 2021	2020
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
- Immobilisations incorporelles		144 393	135 608
- moins : amortissements		(118 764)	(95 319)
		25 629	40 289
- Immobilisations corporelles		8 828 762	8 806 357
- moins : amortissements		(1 505 559)	(1 364 035)
		7 323 203	7 442 322
- Immobilisations financières		45 476 617	53 240 307
- moins : provisions		(9 643 772)	(9 948 709)
		35 832 845	43 291 598
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		43 181 677	50 774 209
ACTIFS COURANTS			
- Opérations particulières avec l'Etat		8 331 456	8 331 456
- Autres actifs courants		2 155 060	2 081 212
- Moins : provisions		(51 631)	(51 631)
- Placements et autres actifs financiers		17 641 797	11 679 025
- Liquidités et équivalents de liquidités		1 620 142	737 128
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		29 696 824	22 777 190
TOTAL DES ACTIFS		72 878 501	73 551 399

Société El Bouniane

BILAN

AUX 31/ 12 / 2021

Exprimé en Dinars

	NOTES	AU 31 DECEMBRE 2021	2020
CAPITAUX PROPRES & RESERVES			
CAPITAUX PROPRE			
- Capital social		2 500 000	2 500 000
- Réserves		40 710 663	40 674 766
- Autres capitaux propres		12 860	12 860
- Résultats reportés		56 816	1 793 961
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		43 280 339	44 981 587
- Résultat de l'exercice		2 280 325	1 224 057
Total des capitaux propres avant répartition		45 560 664	46 205 644
P A S S I F S			
PASSIFS NON-COURANTS			
- Provisions pour risques et charges		530 671	530 671
Total des passifs non courants :		530 671	530 671
PASSIFS COURANTS			
- Opérations particulières avec l'Etat		26 494 397	26 494 397
- Fournisseurs et comptes rattachés		24 148	29 639
- Autres passifs courants.		268 621	291 048
Total des passifs courants :		26 787 166	26 815 084
TOTAL DES PASSIFS :		27 317 837	27 345 755
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		72 878 501	73 551 399

Société El Bouniane

ETAT DE RESULTAT
AUX 31/ 12 / 2021

Exprimé en Dinars

	NOTES	AU 31 DECEMBRE 2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
- Produits de participations		540 679	502 369
- Revenus des immeubles		146 330	139 462
- Autres produits d'exploitation		113 678	98 981
Total des produits d'exploitation :		800 687	740 812
CHARGES D'EXPLOITATION			
- Achats d'approvisionnement consommés		21 033	24 284
- Charges de personnel		559 632	524 064
- Dotations aux amortissements et aux provisions		(139 968)	996 196
- Autres charges d'exploitation		130 664	115 818
Total des charges d'exploitation :		(571 361)	(1 660 362)
RESULTAT D'EXPLOITATION		229 326	(919 550)
- Charges financières nettes		19 335	(9 527)
- Produits de placement		2 165 220	2 188 149
- Autres gains ordinaires		-	-
- Autres pertes ordinaires		(131 708)	-
Résultat des activités ordinaires avant impôts		2 282 173	1 259 072
IMPOTS SUR LES BENEFICES & CSS		(1 848)	(35 015)
Résultat des activités ordinaires après impôts		2 280 325	1 224 057
ELEMENTS EXTRAORDINAIRES			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 280 325	1 224 057

Société El Bouniane

FLUX DE TRESORERIE

AUX 31 / 12/ 2021

Exprimé en Dinars

	AU 31 DECEMBRE 2021	2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
* Résultat net	2 280 325	1 224 057
Ajustement pour :		
* Amortissement & provisions	432 969	1 056 362
* Variations des :		
- Créances et autres actifs	(73 848)	50 898
- Fournisseurs & autres dettes	(1 304 174)	(2 043 903)
* Plus ou moins-values de cession	(718)	-
* Reprise sur provisions	(572 937)	(60 166)
Flux de trésorerie provenant de l'Exploitation :	761 617	227 248
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
- Décaissements affectés de l'acquisit. d'immobili.	(31 190)	(4 860)
- Encaissements provenant cession d'immobilisation	-	-
- Décaisse. provenant de l'aquisit. d'immob. financ.	-	(109 931)
- Encaiss. provenant de cession d'immob. financ.	172 234	-
Flux de trésor. Provenant des activités d'inves. :	141 044	(114 791)
Flux de tresorerie liés aux activités de financement		
- Encaiss.suite opérations particulières avec l'état	-	10 164
- Décaiss.suite opérations particulières avec l'état	-	(9 241)
- Décaiss. Provenant des emprunts	(19 647)	(22 472)
Flux de trésor. Provenant des activités de finan. :	(19 647)	(21 549)
Variation de trésorerie	883 014	90 908
Trésorerie au début de l'exercice	737 128	646 220
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 620 142	737 128

2022401583BCFA5